

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 Mars 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 08 Mars 2013 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jean PRORIOL, Maire. Trois adjoint et conseillers municipaux étaient excusés.

Monsieur Daniel GIDROL donne lecture du compte rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

## 1° - Patrimoine communal – Bâtiments communaux - Voirie

Avec l'accroissement régulier du nombre d'équipes de licenciés dans les différentes associations sportives notamment le club de basket, la salle polyvalente dans sa configuration actuelle arrive à saturation et ne satisfait plus tout à fait aux normes et règlements des fédérations sportives. Pour ces raisons, le Conseil Municipal envisage une extension du bâtiment ou la construction d'une halle de sports dont la réalisation est conditionnée par l'acquisition du foncier.

Dans cette perspective, il approuve l'acquisition d'un terrain limitrophe de 4 270 m<sup>2</sup> aux Consorts Famille RICHOND domiciliés à Coubon avec lesquels un accord est intervenu sur la base d'un prix de 76 860,00 € et désigne Maître Jean Paul GAUTHIER, notaire au Puy en Velay pour la rédaction de l'acte de vente.

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur la définition et le contenu du programme d'investissement à mener (basket, tennis, handball, gymnastique, etc..). A l'unanimité, il est retenu la solution de lancer une consultation sur esquisse de plusieurs architectes ayant réalisé des projets similaires. Bien évidemment, la réalisation d'un tel investissement de part son coût prévisionnel sera suspendue à la recherche et à l'obtention de financements substantiels ; la commune à elle seule ne pouvant pas supporter un tel investissement.

Une convention d'occupation d'une dépendance du domaine public sera signée avec l'Entreprise SPHÈRE – J et M Plast dans la ZA de Piroles pour lui permettre d'aménager des parkings voitures et vélos destinés aux salariés de l'entreprise.

Avant de pouvoir procéder à la construction de l'école maternelle, il y aura lieu de déplacer l'assiette de la rue de l'Echauffat. Pour l'étude technique de ces travaux ainsi que l'aménagement du parking de ce nouvel espace scolaire, le Conseil Municipal décide de retenir la candidature du Cabinet CHANUT de Monistrol sur Loire pour assurer la maîtrise d'œuvre. Sa mission sera élargie à la requalification urbaine de cette zone notamment la restructuration de la rue de la Croix Verte avec la rue de Pont de Lignon au droit du carrefour du Verdoyer.

Mme Gessen n'ayant pas participé à la délibération, le Conseil Municipal, sur proposition de la commission communale d'appel d'offres, procède comme suit à la dévolution des travaux d'extension de la médiathèque et du restaurant scolaire :

Lot n°	Description	Nom du candidat	Montant de l'offre de base H.T.	Options
01	Maçonnerie	Ets SIGOBAT	79 267,15	
02	Charpente couverture zinguerie	Ets Christian CREPIN	17 824,51	650,00
03	Serrurerie	Ets STBB	5 511,00	
04	Menuiserie extérieure	Ets VMV	54 768,00	
05	Menuiserie intérieure	Ets CHAPUIS Menuiserie	8 889,00	
06	Plâtrerie peinture	Ets DELORME & Fils	25 186,93	2 025,00
07	Carrelage	Ets JOUVE Norbert	11 853,50	
08	Sols souples	Ets LEBRE Mickaël	4 651,67	
09	Chauffage plomberie VMC	Ets GESSEN Robert	15 704,00	
10	Electricité courants faibles	Ets SABY Electricité Générale	12 703,25	
		TOTAL	236 359,01	2 675,00

Le coût définitif du projet honoraires et imprévus compris est arrêté à 280 000,00 € HT / 334 880,00 € TTC financé pour partie par une subvention de l'ETAT au titre de la DGD - bibliothèques (44 749,00 €)

Madame Jeanine GESSEN présente le phasage des travaux : pendant les vacances d'Avril déménagement de la cantine scolaire à la salle des Remparts et ce jusqu'à la fin des travaux, la commune ayant obtenu l'agrément de la DSV ; début des travaux : 6 mai 2013 pour une livraison à la fin de cette année. La médiathèque pourra continuer de fonctionner dans ses locaux le temps des travaux grâce au confinement du local.

Sur proposition de la commission communale d'appel d'offres, il procède comme suit à la dévolution des travaux de construction de bassins d'orage à Montourtier et au Rousson ainsi que la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et le dévoiement des eaux pluviales :

Nom et adresse du candidat	Montant de l'offre de base HT
Ets MOULIN SA LES VILLETES/Ets BOUCHARDON Frères - ST AGRÈVE	155 700,00 €

Le coût définitif du projet honoraires et imprévus compris est arrêté à 180 000,00 € HT / 215 280,00 € TTC pour le financement duquel une subvention est sollicitée auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

## **2° - VIE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire et Jeanine GESSEN présente dans le détail la réforme des nouveaux rythmes scolaires mis en place par le Gouvernement par décret du 24 Janvier 2013. L'organisation de la semaine scolaire sera répartie sur quatre jours 1/2 avec obligatoirement la mise en œuvre dans ce temps scolaire d'activités nouvelles encadrées par des intervenants extérieurs et dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial.

Une très large concertation a été menée par les élus ; au plan local avec l'ensemble du corps enseignant des deux écoles de BEAUZAC, les parents d'élèves, les responsables du centre de loisirs, et au niveau de la Communauté de communes « Les Marches du Velay » partie prenante des activités périscolaires puisque qu'elle dispose de la compétence enfance – jeunesse, avec les élus, maires et adjoints compétents.

De l'ensemble de ces rencontres, il ressort que si cette réforme est favorable à l'enfant, sa mise en œuvre précipitée pour la rentrée scolaire 2013/2014 est très difficile faute de temps pour mettre en place ces activités, trouver les intervenants adéquats, définir le rôle et les responsabilités des uns et des autres dans leur mise en œuvre.

Après un large débat, où plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés, la plupart pour manifester leur opposition à cette réforme qui dans la réalité n'apportera pas un allègement du temps de présence à l'école, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014/2015.

Conformément au Contrat d'association signé entre l'Etat et l'OGEC de l'Ecole Saint Joseph, la Commune versera à cet établissement scolaire pour 2013 une subvention de fonctionnement de 677,09 € par «élève correspondant au prix de revient d'un élève de l'Ecole Publique pour l'Exercice 2012 intégrant les dépenses de fournitures scolaires et arbre de Noël soit 80 000,00 €.

## **3° - ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES COMMUNALES**

Est approuvée la convention d'assistance et de maintenance des progiciels métiers à signer avec le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Loire.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de BEAUZAC, le Cabinet BIONSIGHT de Lyon est retenu pour réaliser une étude d'évaluation environnementale et d'incidence sur le territoire communal intégralement inclus dans un site NATURA 2000.

Pour remercier et gratifier les agents communaux partant en retraite pour le travail et les services qu'ils ont rendus à la Commune dans le cadre de leurs fonctions respectives, le Conseil Municipal vote le principe de leur offrir un cadeau et en détermine le montant.

Monsieur le Maire, à la question d'un conseiller Municipal, fait le point sur le remplacement de Robert ROURE et de Jean Paul GODON. Ce dernier sera remplacé en interne par Stéphane MAURIN qui a postulé pour ce poste sachant qu'une candidature extérieure remplissait aussi toutes les conditions requises pour occuper ce poste.

Est approuvé le renouvellement de la convention de suivi du logiciel ARKE'NÉO de gestion des archives municipales avec la Société ARKEWEB.

## **4° - INTERCOMMUNALITE**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de communes « Les Marches du Velay » pour y inclure 2 nouvelles compétences :

- Compétence transport : transport des élèves du 1<sup>er</sup> degré des écoles de la communauté de communes vers le centre aquatique intercommunal « L'Ozen » pour l'apprentissage de la natation,
- Compétence économie : intégration de la Zone de Chavanon II au titre des zones d'intérêt communautaire.

## **5° - QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire fait le point sur le remplacement du Docteur Yves BALAY et informe qu'il a écrit au Doyen de la faculté de médecine de Clermont Ferrand pour la recherche d'un nouveau médecin. Un large débat s'instaure sur l'intérêt ou non d'envisager la construction d'une maison de santé.

Il informe du projet d'extension de la zone d'épandage des boues de la station d'épuration de la CFVA.

Jean Pierre MONCHER demande l'installation de panneaux d'information de l'aire de vidange de camping-cars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 00.